

## Programme de formation Sauvetage Secourisme du Travail

**Pré requis :** - être âgé(e) d'au moins 16 ans  
- maîtriser le français de manière suffisante pour pouvoir passer un message d'alerte

**Durée :** 14 heures **Effectifs :** de 4 à 10 participants

**Intervenants :** - formateur agréé par l'INRS, médecin du travail

**Objectif de la formation :** *Mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et la sécurité au travail.*

*Etre capable de porter secours en cas d'accident ou de malaise.*

### 1 - Situer le SST dans son entreprise

- Identifier son rôle en tant que secouriste de l'entreprise.
- Identifier son rôle en tant que préventeur dans l'entreprise.

### 2 - Conduite à tenir : PROTEGER - EXAMINER - FAIRE ALERTER - SECOURIR

- **PROTEGER** rechercher les risques persistants.
- **EXAMINER** déterminer les gestes à faire.
- **FAIRE ALERTER** ou **ALERTER** en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- **SECOURIR** en cas de :

- saignements
- étouffements
- malaises
- brûlures
- fractures
- plaies
- perte de connaissance
- arrêt cardio-respiratoire

### 3 - Application compétences à la prévention dans l'entreprise

- De protéger à prévenir.
  - Les 9 principes généraux de prévention
  - Le SST et l'évaluation des risques professionnels
  - Mécanisme d'apparition du dommage
- De faire alerter à informer.
  - Connaissance des acteurs de prévention dans son entreprise
  - Comment faire remonter les incidents en matière de prévention

### 4 - Evaluation

- Pour l'obtention du certificat de Sauveteur secouriste du travail, le candidat sera évalué en continu (mises en situation) puis en cas concrets de synthèse, suivant la grille de certification définie par l'Institut National de Recherche et de Sécurité.
- Ce certificat sera délivré sous le contrôle de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail).

### 5 - Risques spécifiques dans l'entreprise

- Ils sont définis par le Médecin du Travail de l'Entreprise.

### 6 - Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mises en situation d'accidents du travail simulés.

**7 - Dates et lieu :** - à votre convenance.

**8 - Tarifs:** - nous consulter.